

## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### 5.5. Rapport de rémunération

#### 5.5.1. Procédure adoptée pour l'élaboration de la politique de rémunération

5.5.1.1. La politique de rémunération des administrateurs est revue chaque année au sein du Comité de nomination et de rémunération avant d'être discutée en Conseil d'administration. En cas de révision, elle est soumise pour approbation à l'Assemblée Générale qui suit.

#### 5.5.2. Politique de rémunération

##### 5.5.2.1. Administrateurs exécutifs et non exécutifs

a) La politique de rémunération, arrêtée pour 2019, se divise en deux parties :

1) D'une part :

- le montant fixe d'EUR 5.000 annuel par administrateur (payable trimestriellement), les jetons de présence des deux Comités (audit et CNR) arrêtés comme suit :

EUR	Comité Audit		Comité de Nomination et de Rémunération	
	Président	Membres	Président	Membres
Un fixe annuel par personne	3.000	2.000	1.500	1.000
Un jeton de présence par séance/ personne	1.500	1.000	1.125	750

- le solde, pour l'année 2019, à verser à l'issue de l'Assemblée Générale en 2020, à savoir : EUR 60.000 pour le président et EUR 24.000 pour les autres administrateurs.

2) D'autre part : Une rétrocession aux administrateurs qui exercent un ou plusieurs mandats (direct ou indirect) auprès des filiales du Groupe Chocolatier et/ou des participations, de 100 % des émoluments reçus par Compagnie du Bois Sauvage dans ce cadre.

b) Pour l'année 2020, la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration est modifiée de la façon suivante :

1) D'une part :

- de jetons de présences pour les Conseils d'administration fixés, par séance, à EUR 3.000 pour le président et à EUR 1.500 pour les autres administrateurs,
- les jetons de présence des deux Comités (audit et CNR) arrêtés comme suit :

EUR	Comité Audit		Comité de Nomination et de Rémunération	
	Président	Membres	Président	Membres
Un fixe annuel par personne	3.000	2.000	1.500	1.000
Un jeton de présence par séance/ personne	1.500	1.000	1.125	750

- le solde de la rémunération à l'issue de l'AGO en 2021, à savoir : EUR 40.000 pour le président et EUR 20.000 pour les autres administrateurs.

2) D'autre part : Une rétrocession aux administrateurs qui exercent un ou plusieurs mandats (direct ou indirect) auprès des filiales du Groupe Chocolatier et/ou des participations, de 100 % des émoluments reçus par Compagnie du Bois Sauvage dans ce cadre.

##### 5.5.2.2. Directeur Général

La rémunération brute totale du Directeur Général se divise en 4 parties :

1. Une partie fixe annuelle
2. Une partie variable
3. Une partie en assurance pension selon le principe de contribution annuelle définie
4. D'autres revenus consistant en voiture de fonction, frais de représentation, assurances.

Concernant le Conseil d'administration et le Directeur Général, il n'y a pas de modification de la politique de rémunération prévue actuellement pour les deux années à venir. Il n'est pas prévu contractuellement, au bénéfice de la société, la possibilité de recouvrement de la rémunération variable en cas d'informations financières erronées. Il n'y a pas d'indemnité de départ autre que légale prévue.

### 5.5.2.3. Plan de paiements fondés sur des actions

Il n'y a pas eu de plan de paiements fondés sur des actions durant l'exercice 2019.

### 5.5.3. Rémunération et émoluments

Pour l'exercice 2019, l'ensemble des rémunérations attribuées aux administrateurs est détaillé dans les tableaux ci-dessous. Les montants qui y figurent correspondent au coût total pour l'entreprise, i.e. incluant les cotisations sociales, taxes et impôts, le cas échéant applicables.

#### 5.5.3.1. Rémunération brute payée en 2019 aux administrateurs sur base individuelle (coût total entreprise)

€	Conseil d'administration			Comité d'audit (2019)	Comité de nomination et de rémunération (2019)	Rétrocession de mandats extérieurs (relatif à 2018)	Total
	Présence (2019)	Fixe (2019)	Soldes (relatif à 2018)				
<b>Administrateurs</b>							
P.-Y. de Laminne de Bex	7/7	5.000	58.373	5.000		52.500	120.873
Frédéric Van Gansberghe <sup>(1)</sup>	7/7	5.000	23.349			43.000	71.349
Isabelle Hamburger	5/7	5.000	23.349		2.500		30.849
Massimo Boulvain <sup>(2)</sup>	5/7	5.000	23.349	1.500			29.849
Hubert Olivier	6/7	5.000	23.349	3.000			31.349
Valérie Paquot	7/7	5.000	23.349		2.500	64.199	95.048
Patrick Van Craen	7/7	5.000	23.349	7.500	3.750	18.000	57.599
<b>Total</b>		<b>35.000</b>	<b>198.467</b>	<b>17.000</b>	<b>8.750</b>	<b>177.699</b>	<b>436.916</b>

<sup>(1)</sup> Représentant d'European Company of Stake, s.a.

<sup>(2)</sup> Représentant de Maxime Boulvain sprl

En tant que Président du Conseil d'administration Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex a perçu, en 2019, en plus de ses tantièmes d'administrateur, un montant d'EUR 4.500 de frais de représentation.

#### 5.5.3.2. Rémunérations brutes allouées au sein du Groupe au Directeur Général en 2019

€	Fixe	Variable	Pension	Rémunération		Total
				Autres		
Benoit Deckers	284.269	56.818	10.141	4.673		355.901
<b>Total</b>	<b>284.269</b>	<b>56.818</b>	<b>10.141</b>	<b>4.673</b>		<b>355.901</b>

#### 5.5.3.3 Droits de souscription sur actions attribués au Directeur Général en 2019

Il n'y a pas eu d'octroi de droits de souscription sur action au Directeur Général en 2019.

Le Directeur Général n'a pas exercé de droits de souscription sur actions en 2019.

## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### 5.5.4. Evaluation du Conseil d'administration, de ses Comités et de ses administrateurs individuels

Sous la direction de son Président, le Conseil d'administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et son fonctionnement.

Cette évaluation poursuit quatre objectifs :

- Juger le fonctionnement du Conseil d'administration et le suivi apporté à la gestion quotidienne de la Société.
- Vérifier si les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate.
- Apprécier la contribution effective de chaque administrateur par sa présence aux réunions du Conseil d'administration et des Comités et son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.
- Vérifier si la composition actuelle du Conseil d'administration correspond à celle qui est souhaitable pour la Société.

Les Administrateurs non exécutifs procèdent à l'évaluation régulière (au moins une fois par an) de leur interaction avec les mandataires chargés de pouvoirs spéciaux dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société.

Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'administration pour tenir compte des changements de circonstances. Dans le cas d'une réélection, il est procédé à une évaluation de la contribution de l'administrateur et de son efficacité sur la base d'une procédure préalable et transparente.

Le Conseil d'administration tire les enseignements de l'évaluation de ses performances en reconnaissant ses points forts et en remédiant à ses faiblesses. Le cas échéant, cela implique la proposition de la nomination de nouveaux membres, la proposition de ne pas réélire des membres existants ou l'adoption de toute mesure jugée appropriée pour assurer le fonctionnement efficace du Conseil d'administration. Les résultats de la dernière évaluation du Conseil d'Administration, effectuée en 2018 par la société Deminor, a été présentée lors de la séance du Conseil du 1<sup>er</sup> juin 2018. La prochaine évaluation du Conseil d'administration et de ses administrateurs aura lieu en 2021.

### 5.5.5. Autres rémunérations

En plus des honoraires perçus dans le cadre de sa mission de contrôle des comptes de Compagnie du Bois Sauvage et de ses filiales pour un montant total d'EUR 179.358, Deloitte Reviseurs d'Entreprises S.C.R.L. et son réseau ont perçu des émoluments non liés à des prestations d'audit pour un montant hors TVA d'EUR 16.705 pour l'accomplissement de différentes missions.

## 5.6. Système de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration assure un suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique et porte une attention particulière à l'évaluation des risques liés à l'activité de la Société et à l'efficacité du contrôle interne.

La structuration de l'évaluation des systèmes de gestion des risques et du contrôle interne s'est faite à partir de 2010 sur base du modèle COSO (\*).

(\*) COSO est un référentiel établi par le « Committee of Sponsoring Organizations » (organisme international) de plus en plus utilisé par les sociétés pour évaluer et améliorer la gestion de leurs risques.

### 5.6.1. Environnement de contrôle

#### Vocation et stratégie

La volonté de Compagnie du Bois Sauvage est de se concentrer sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, cotées ou non. Elle souhaite être proche des entreprises dans lesquelles elle investit et participer notamment au choix des dirigeants et à la définition des orientations stratégiques.

Vigilante à l'intérêt de ses propres actionnaires, elle requiert de ses investissements un revenu récurrent afin de permettre la distribution d'un dividende, si possible, en croissance régulière.